M A R G O N

Une commune engagée dans l'entretien des espaces publics sans pesticides

Regards, mobilisation et implication des habitants

Présentation de Margon

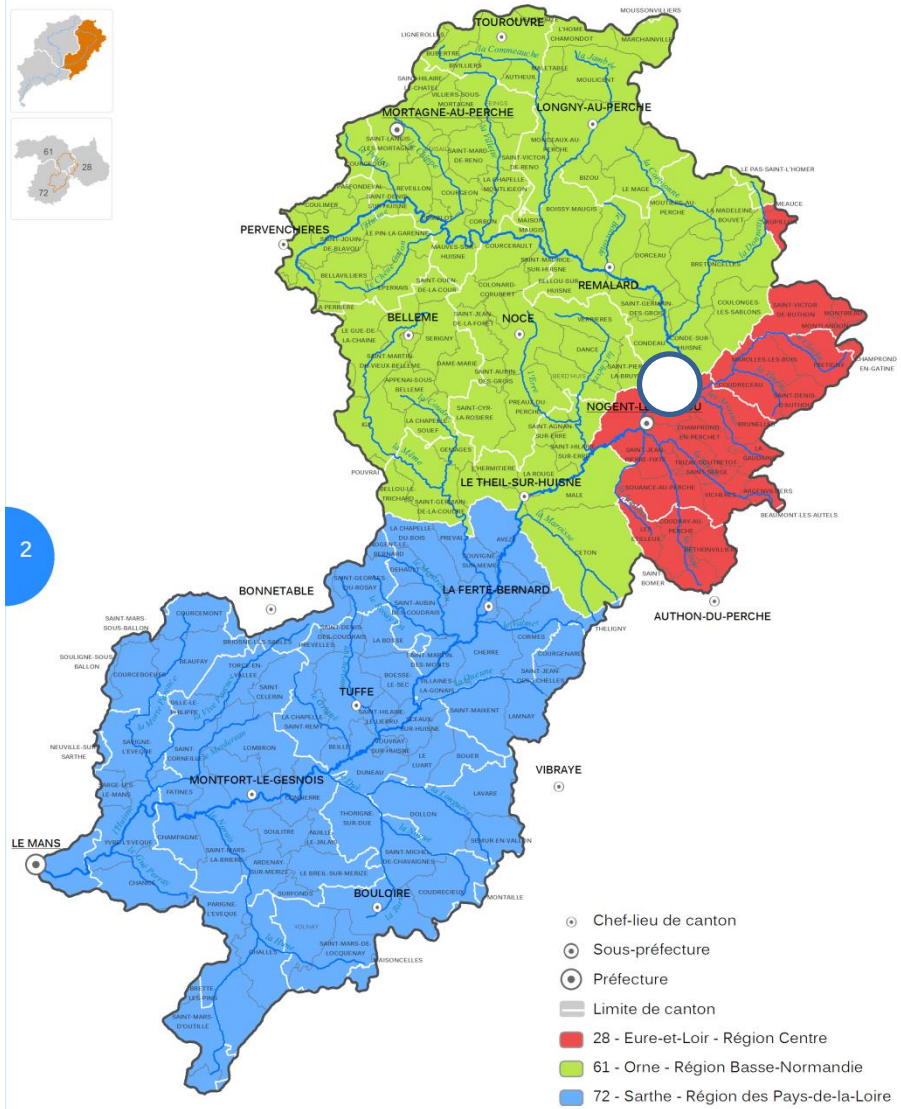

- 1 267 habitants
- 1 213 ha
- Traversée par l'Huisne et la Cloche
- Topographie accidentée
- Economie autour des secteurs automobile (Valéo), commercial et d'extraction de matériaux

Le passage au ‘’zéro phyto’’

- Engagée depuis plusieurs années dans la réduction de l’utilisation des pesticides : **l’objectif « zéro phyto » est atteint en 2009**

- Mai 2010 : signature de la charte d’engagements **‘’objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages’’** avec Eure & Loir Nature. 1ère commune du département à signer la charte.

La république du centre 08/05/2010

Margon a signé la première charte « zéro pesticide» du département

La ville de Margon a signé, jeudi, la première charte « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » du département avec l'association Eure-et-Loir Nature. La commune pratique dans ce sens depuis déjà deux ans.

Initiée en 2005 dans Le Loiret, le dispositif « zéro pesticide dans nos villes et villages » est un programme d'accompagnement des communes qui ne veulent plus utiliser à terme de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts. *« « La commune s'engage à renoncer progressivement sur le domaine communal (voirie, massifs végétalisés, terrains de sport et cimetières) à l'usage des pesticides pour le désherbage pour atteindre à terme la suppression de ces substances actives. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Dès qu'une commune change de stratégie cela a un impact positif sur la qualité de l'eau et elle œuvre en faveur de la biodiversité »* a expliqué, jeudi, Jean-Pierre Barnagaud, directeur d'Eure-et-Loir nature, l'association porteuse du dispositif en Eure-et-Loir.

Margon, ville pionnière

À Margon, cette signature vient confirmer et officialiser une démarche en cours depuis deux ans sur la dizaine d'hectares d'espaces verts de la commune. *« Nous sommes sensibilisés à cela depuis plusieurs années. Nous n'utilisons plus du tout d'herbicide Roundup. On envisage à terme de ne plus utiliser de produits chimiques et de privilégier les fumures naturelles. La mutation se fait en douceur »* a confié Philippe Ruhlmann, le maire de Margon. Une mutation qui transforme la façon de travailler des huit employés municipaux. La commune a ainsi remis au goût du jour l'utilisation de la binette et elle étudie d'autres techniques alternatives en vue d'un prochain investissement (désherbeur thermique, etc.).

« En 1999, nous utilisions de 40 à 50 litres d'herbicides, en 2006 nous avions réduit à une vingtaine de litres et il y a deux ans nous étions à 200 millilitres. Depuis deux ans nous n'en utilisons plus » a confirmé, Yannick Guibout, responsable des services techniques. La commune possède un broyeur qui permet de faire des paillages avec les broyats issus de l'élagage des platanes de la rue de Paris. Et elle utilise des copeaux de chanvre pour pailler les massifs de fleurs. *« Il faut que les gens acceptent de ne plus voir une nature tirée au cordeau. Sans aller vers la négligence, il faut aller vers la tolérance »* a souligné un élu.

J. L.

JEUDI, À MARGON
CI-DESSUS : Philippe Ruhlmann lors de la signature de la charte avec Jean Dumais, d'Eure-et-Loir nature.
CI-CONTRE : Les employés des services techniques n'utilisent plus de désherbant sur les espaces verts de la commune. Les massifs de fleurs sont paillé avec des copeaux de chanvre.

Sensibiliser la population

Une commune qui s'engage sur la voie du zéro pesticide en signant la charte peut bénéficier d'une aide sur les plans technique et de la communication. Eure-et-Loir nature met à disposition des communes signataires des outils de communication (exposition, plaquette, etc.) et peut réaliser des animations dans l'objectif de sensibiliser les scolaires et le grand public à l'acceptation des herbes spontanées et de valoriser la démarche. L'association va animer le comité de pilotage de l'opération qui devrait voir le jour au cours du deuxième semestre 2010 et auquel les communes signataires sont membres de droit. En 2011, une opération identique « Jardin naturel » sera menée en direction des particuliers. Contact : 02.37.30.96.96 ou www.eure-et-loir-nature.asso.fr

"Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages"

Charte d'engagement

La présente charte d'engagement et une réponse partielle aux problèmes créés par les pesticides.

Le département d'Eure-et-Loir ne fait pas exception.
Les analyses montrent que l'air, la pluie, le sol et l'eau, sont, comme dans maintes régions, contaminés par de nombreux pesticides. Les eaux, souterraines ou superficielles, contiennent fréquemment des quantités de pesticides supérieurs aux normes de potabilité, voire à celles d'exploitation.

De cette situation, dont il est encore difficile de prédire l'impact global sur la santé publique et l'environnement, faute d'études et de recul suffisants, les collectivités locales, et notamment les communes, sont partiellement responsables par l'utilisation des pesticides sur la voirie, les parcs, les jardins, les massifs décoratifs, les terrains de sport et les cimetières.

Objet de la charte

La charte décrit succinctement le processus à engager pour que les communes signataires atteignent l'objectif " zéro pesticides".

Article 1 – Objet de la démarche

La présente charte à laquelle peut adhérer toute commune du département d'Eure-et-Loir a pour objet :

- de préserver l'environnement et notamment les milieux aquatiques,
- de protéger la santé publique,
- de contribuer à une réduction des nuisances et des coûts pour la société issus de l'usage des pesticides, tels que la dépollution des eaux, la collecte et le traitement des substances toxiques, les répercussions sur la santé, l'appauvrissement des milieux naturels,
- de promouvoir dans l'entretien des diverses emprises dépendant de la commune des méthodes alternatives favorables à la nature, à l'environnement et à la santé, et susceptibles d'inciter d'autres utilisateurs à les adopter (particuliers, entreprises, autres communes ou collectivités, agriculteurs, etc.).

Article 2 – Engagements des communes

Les communes signataires de cette charte s'engagent :

- à définir le cas échéant un quartier pilote sur lequel seront expérimentées les techniques alternatives aux pesticides, l'objectif étant à terme d'étendre les mesures les plus adaptées au reste de la commune,
- à réduire progressivement sur les emprises communales (parcs, jardins, voieries, massifs floraux, terrains de sports, cimetières...) l'usage des pesticides pour le désherbage, la lutte contre les champignons et les ravageurs, en recourant aux techniques alternatives disponibles, dans un objectif final d'abandon à terme des substances actives,
- à informer les habitants de la démarche entreprise,
- à communiquer annuellement le bilan d'utilisation des pesticides encore employés (nature des produits et quantités) afin de permettre un suivi de l'évolution de la mise en œuvre de la démarche.
- à veiller à la formation du personnel communal affecté aux travaux d'entretien cités ci-dessus en recourant aux services d'organismes compétents en la matière. Si la commune souhaite faire appel à un prestataire de services, elle choisira un organisme agréé permettant de respecter la présente charte.

Article 3 – Engagements d'Eure-et-Loir Nature

Le succès de cette démarche repose en grande partie sur l'adhésion des habitants de la commune. Un travail de sensibilisation présentant les risques liés à l'usage des pesticides et favorisant l'apparition des herbes adventices est nécessaire avant et pendant le déroulement de la démarche de réduction. Pour cela, Eure-et-Loir Nature :

- met à disposition des communes signataires de la présente charte les outils de communication en sa possession : exposition « zéro pesticide dans nos villes et villages », plaquette : « pesticides, une atteinte à la santé et à l'environnement »,
- réalise, si les communes le souhaitent, et dans la mesure de ses propres moyens, des animations pour les scolaires et pour le grand public,
- valorise les démarches des communes signataires dans la rubrique dédiée de son site Internet, et dans ses relations avec les médias locaux,
- constitue et anime un comité de pilotage de l'opération « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » visant à favoriser les échanges d'expériences entre participants. Les communes signataires de la présente charte sont membres de droit de ce comité.
- favorise les contacts entre les communes signataires et les organismes susceptibles de leur apporter un soutien financier et/ou technique (notamment pour la mise en œuvre d'un plan de réduction des pesticides et la formation des agents techniques concernés).

Monsieur Philippe RIVULMAIN
Maire de Margon

Monsieur Joël AUBOUY
Président d'Eure-et-Loir Nature

Opération soutenue par :

Exemples de problèmes et de solutions

- L'entretien des espaces publics

Exemples de problèmes et de solutions

- L'entretien du cimetière

Exemples de problèmes et de solutions

- Le lotissement des Sentes

La sensibilisation agents et des habitants

- Articles dans le bulletin municipal
- Expositions (E&L Nature) en mairie
- Intervention auprès des scolaires

bulletin municipal de Margon - avril 2009©

Vie municipale

LIMITATION DE L'USAGE DES PESTICIDES

Les pesticides, utilisés principalement pour le traitement des végétaux et des insectes, sont présents dans les fruits et légumes que nous consommons, l'eau que nous buvons (en Eure et Loir, près de 30% des communes sont alimentées par une eau dont la concentration en pesticides dépasse la limite de qualité réglementaire, heureusement Margon n'en fait pas partie), mais aussi et de façon de plus en plus chronique, dans l'air que nous respirons.

Les 80 000 tonnes de pesticides utilisées chaque année en France le sont en très grande majorité par l'agriculture, mais les 2 500 tonnes (un peu plus de 3 %) employées par les collectivités et les particuliers, participent pour 10 à 30 % de la pollution observée dans l'eau, en raison des dosages plus ou moins bien adaptés et du caractère souvent imperméable des surfaces sur lesquelles ces produits sont appliqués (voirie, trottoirs, allées, cours, pentes de garages).

De très nombreuses études mettent en cause les pesticides dans le développement de maladies graves telles que cancers, troubles neurologiques (maladie de Parkinson) et effets sur la reproduction, sachant qu'en l'état actuel des connaissances, les principales victimes de ces produits sont les utilisateurs eux-mêmes (par contact avec la peau et inhalation).

Il est donc indispensable que, malgré une banalisation qui peut être induite par certaines publicités, chacun prenne conscience de la nocivité de ces produits et que la culture du « propre » qui est souvent pratiquée par les collectivités et les particuliers, a des conséquences environnementales et sanitaires non négligeables.

Pesticide utilisé	Années 2000 à 2006	2008
Désherbant (Roundup)	20 litres	3 litres
Désherbant pour proximité rivière (Radical aqua)	1 litre	1 litre
Antigerminatif (Winch EV)	10 litres	3 litres
Antimousse	peu utilisé	n'est plus utilisé

Ce tableau montre la réduction de l'usage des produits chimique à Margon depuis 2006.

Pour atteindre ce résultat, les services techniques ont recours au paillage des parterres pour éviter le développement d'herbes envahissantes, au désherbage manuel ou à la binette.
A ce titre, l'utilisation de la balayeuse constitue également un excellent moyen mécanique de désherbage par arrachage des repousses dans les caniveaux et sur les trottoirs qui le permettent.

Ces méthodes peuvent paraître moins efficaces que le désherbage chimique auquel nous nous sommes habitués.
Mais il est sans doute indispensable de mieux accepter les herbes spontanées en ville et sur nos pelouses où la repousse de certaines plantes et fleurs sauvages n'est pas forcément synonyme de laisser-aller et de négligence.

Le souci de propreté est tout à fait légitime et chacun peut, si sa forme physique le lui permet, arracher quelques herbes à la main, sur le trottoir devant chez lui. Cela constituera un gain de temps précieux pour le service de la voirie et un geste pour la nature en évitant, lors de la prochaine pluie, le ruissellement vers la rivière de la quasi-totalité du produit qui aurait été utilisé.

De l'appréhension à l'appropriation des habitants

- Information et concertation avec les habitants :
  - Ex. du lotissement des Sentes : information des habitants au sujet de la plantation de haies en bordure de parcelle (solution alternative : gravillons, pelouse dont l'entretien est à la charge de l'habitant)

- Fleurissement des trottoirs autorisé (entretien par l'habitant)

De l'appréhension à l'appropriation des habitants

- Mise à disposition gratuite aux habitants des broyas des végétaux de la commune (ex : ave de Paris, 113 platanes)

Des habitants souvent mécontents

(les jeunes retraités)

mais qui comprennent la nécessité de ne plus utiliser de pesticides

(conscients de la nocivité de ces produits)